

Les migrants de Saint-Domingue en Louisiane avant la guerre de Sécession : de l'intégration civique à l'influence politique

Nathalie Hind

Abstract

In the late eighteenth century, the French Caribbean colony of Saint-Domingue was ravaged by a slave rebellion which entailed the flight of thousands of people. The object of this essay is to study the migration of Saint-Domingans to the South of the United States and more particularly to Louisiana, as well as its peculiarities and influences on the society of the territory. The main focus will be on the political integration of the refugees, and on the role they played in Louisiana politics. Given the peculiarity of this incoming population, an assessment of the degree of integration achieved requires an analysis of factors other than the usual criteria of naturalization, citizenship, and the granting of voting rights.

Citer ce document / Cite this document :

Hind Nathalie. Les migrants de Saint-Domingue en Louisiane avant la guerre de Sécession : de l'intégration civique à l'influence politique. In: Revue Française d'Etudes Américaines, N°75, janvier 1998. Immigration et citoyenneté aux Etats-Unis. pp. 34-46;

doi : 10.3406/rfea.1998.1717

http://www.persee.fr/doc/rfea_0397-7870_1998_num_75_1_1717

Document généré le 06/06/2016

Les migrants de Saint-Domingue en Louisiane avant la guerre de Sécession : de l'intégration civique à l'influence politique

Nathalie DESSENS-HIND
Université Toulouse-Le Mirail

In the late eighteenth century, the French Caribbean colony of Saint-Domingue was ravaged by a slave rebellion which entailed the flight of thousands of people. The object of this essay is to study the migration of Saint-Domingans to the South of the United States and more particularly to Louisiana, as well as its peculiarities and influences on the society of the territory. The main focus will be on the political integration of the refugees, and on the role they played in Louisiana politics. Given the peculiarity of this incoming population, an assessment of the degree of integration achieved requires an analysis of factors other than the usual criteria of naturalization, citizenship, and the granting of voting rights.

Depuis les débuts de la colonisation de l'Amérique, des liens privilégiés unissent les îles de la Caraïbe et ce qui est devenu le Sud des États-Unis, régions entre lesquelles ont notamment eu lieu d'importants mouvements de population. Lors de la guerre d'Indépendance, de nombreux loyalistes fuirent les treize colonies pour trouver refuge à la Jamaïque, aux Bahamas, dans les Îles Vierges ou à la Barbade. À l'inverse, aux XVII^e et XVIII^e siècles, de nombreux colons des Bermudes, des Bahamas ou des îles Sous-le-Vent émigrèrent vers le Sud, où ils jouèrent souvent un rôle politique essentiel : ainsi, sur les vingt-trois gouverneurs que connut la colonie de Virginie entre 1669 et 1737, onze avaient vécu dans les îles de la Caraïbe ou étaient fils d'insulaires (Dunn 112).

L'une des migrations essentielles des Antilles vers le Sud des États-Unis et la colonie de Louisiane provint de Saint-Domingue entre 1791 et 1815. Cette migration, due aux convulsions de l'histoire, et qui comporta trois grandes vagues – dans les années 1790, en 1803 et 1804, et en 1809 et 1810 – amena quelque vingt-cinq mille habitants de Saint-Domingue, Blancs, Noirs libres ou esclaves (dans des proportions à peu près équivalentes) en Louisiane, et plus particulièrement à la Nouvelle-Orléans¹. Non seulement la diversité et les motifs de cette migration lui confèrent un caractère particulier, mais les changements que connut la Louisiane en matière de souveraineté politique (espagnole de 1762 à 1800, française de 1800 à 1803, américaine ensuite) et de statut (colonie sous les Espagnols et les Français, la Louisiane, une fois achetée par les États-Unis, devint « Territoire d'Orléans » puis État de l'Union en 1812) sont une autre source d'originalité². De surcroît la très forte intégration civique et l'activité politique remarquable de ces migrants dans la société d'accueil font de leur parcours un épisode passionnant de l'histoire des migrations à destination d'abord des colonies européennes d'Amérique du Nord, puis des États-Unis. On peut donc s'étonner de ce que cet épisode soit longtemps resté un aspect négligé de l'histoire des États-Unis, voire de la Louisiane elle-même.

Les premiers historiens de la Louisiane se sont, dans le meilleur des cas, contentés de mentionner brièvement les migrants de Saint-Domingue³. L'indifférence s'est prolongée au xx^e siècle, jusqu'à ce que, dans les années 1990, paraissent enfin de premières études approfondies, quoiqu'encore limitées⁴. Dans un ouvrage collectif de synthèse, *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees 1792-1809*, coordonné par Glen R. Conrad et Carl A. Brasseaux⁵, ceux-ci définissent, à juste titre, leur entreprise comme « the first attempt to fill comprehensively one of the most enduring lacunae in Louisiana historiography—the French-Antillean migration to the lower Mississippi Valley » (Conrad & Brasseaux VII). De fait, les articles composant l'ouvrage rendent très bien compte de certains aspects de cette migration. Il subsiste toutefois énormément de sources inexplorées et, corrélativement, de questions à traiter ou de points à approfondir.

Voilà pourquoi il a paru opportun d'entreprendre une étude à la fois synthétique et détaillée de cette migration, de ses causes, de ses circonstances et de ses effets, afin d'examiner et d'interpréter ses spécificités et, en particulier, de déterminer le degré d'intégration civique et le rôle politique de ces réfugiés, ainsi que l'influence qu'ils exercèrent sur leur nouvelle patrie. Par intégration civique, nous entendons ici la propension de ces immigrants à devenir des citoyens à part entière (ce qui inclut, entre autres choses, la participation à la vie politique du territoire). Quand nous parlons de rôle politique, nous entendons plutôt leur capacité à assumer des rôles de dirigeants et à occuper des postes politiques d'importance qui leur permirent d'influer sur l'organisation et sur le développement du territoire.

De Saint-Domingue à la Louisiane

À la fin du XVIII^e siècle, la colonie française de Saint-Domingue fut le théâtre d'extraordinaires convulsions politiques. En 1791, alors que la France révolutionnaire hésitait encore à accorder le statut de citoyens aux Noirs libres des colonies antillaises, une révolte servile secoua l'île, portant au pouvoir un esclave, Pierre Dominique Toussaint Louverture. Pendant les premiers mois de cette révolte, de nombreux habitants de l'île fuirent, vers la France pour quelques-uns, vers les États-Unis pour un grand nombre, vers l'île espagnole de Cuba et l'île anglaise de la Jamaïque pour les autres. Toutefois, dès l'établissement du gouvernement de Toussaint, les départs devinrent moins nombreux, et on assista même à quelques rares retours, en raison de la relative stabilité politique ainsi rétablie et de la volonté de Toussaint de protéger les Blancs, conscient qu'il était que l'économie de l'île avait besoin de leur savoir-faire.

Une deuxième grosse vague migratoire se produisit en 1803 et 1804, après que Jean-Jacques Dessalines, un lieutenant de Toussaint, eut pris le pouvoir et proclamé, fin 1803, l'indépendance de l'île, rebaptisée Haïti⁶. Cet épisode fit suite aux efforts de Bonaparte pour reprendre le contrôle de Saint-Domingue, tentative avortée mais au cours de laquelle le général Charles Leclerc captura et déporta Toussaint, qui mourut en 1803 dans une prison française. Lorsque le corps expéditionnaire français, vaincu par l'ancienne armée de Toussaint et la fièvre jaune, se retira, Dessalines prit le pouvoir. À l'inverse de Toussaint, il lança une série d'expéditions meurtrières contre les Blancs, dont beaucoup trouvèrent la mort dans d'horribles circonstances, tandis que ceux qui le pouvaient (environ dix mille à l'aube de l'année 1804) fuyaient précipitamment. On estime qu'au total, pendant les années de révolution à Saint-Domingue, entre 1791 et 1803, cent mille Blancs et soixante mille Noirs trouvèrent la mort. Ces circonstances provoquèrent une nouvelle migration, en général vers Cuba (environ trente mille réfugiés) et vers le Sud des États-Unis, en particulier la Louisiane (environ dix mille) (Hunt 40).

Une troisième et dernière vague migratoire déferla sur le Sud des États-Unis à partir de 1803. Elle se composait des habitants de Saint-Domingue qui avaient trouvé refuge dans d'autres îles de la Caraïbe, à savoir Cuba et la Jamaïque. Les hostilités entre la France et l'Angleterre conduisirent les autorités anglaises à expulser les Français de Jamaïque en 1803 et 1804. Après l'invasion de l'Espagne par les armées de Napoléon en 1808, les autorités espagnoles agirent de même, expulsant de Cuba tous les Français, qui trouvèrent alors souvent refuge dans le Sud des États-Unis. En 1809 et 1810, plus de dix mille réfugiés arrivèrent ainsi en Louisiane⁷

Les réfugiés s'établirent pour la plupart dans les régions où il y avait déjà quelques colons français – réfugiés de Saint-Domingue, mais aussi migrants venus de France. Ils furent, au début, chaleureusement accueillis. Le

gouvernement fédéral et les États débloquèrent des crédits, et de nombreuses associations caritatives se mobilisèrent pour venir en aide à ces gens qui avaient tout perdu. En 1794, par exemple, le gouvernement fédéral accorda quinze mille dollars de secours d'urgence aux réfugiés et, pour ne prendre l'exemple que d'un seul État, l'assemblée de Caroline du Sud débloqua 12 500 dollars à leur intention et leur offrit des logements temporaires (Hunt 43). Toutefois, à partir du milieu des années 1890 (sous le gouvernement de Toussaint, les colons quittèrent l'île en très petit nombre), les États du Sud virent arriver les réfugiés avec plus de méfiance, car il redoutaient, parmi eux, les Noirs libres et les esclaves à qui ils prêtaient des idées subversives. À la fin de la décennie certains États interdirent carrément l'installation des immigrants noirs (Dunn 234).

Un cas particulier de migration

On l'a vu, la destination préférée des réfugiés fut la Louisiane. Dans les années 1790, la Louisiane était une colonie espagnole, puisqu'elle avait été cédée à l'Espagne par la France en 1762 à la fin de la guerre de Sept Ans. En 1800, elle redevint brièvement française, avant d'être vendue par Bonaparte aux États-Unis en 1803. À l'exception de ce bref intermède, la migration se fit donc d'abord en direction d'une colonie espagnole, ensuite d'un territoire – puis État – américain. Néanmoins, tout au long de la période qui nous intéresse ici (1791-1815), c'est la langue et la culture françaises qui restèrent dominantes. En effet, les années de souveraineté espagnole n'apportèrent guère de changements en matière de peuplement. Les représentants de la culture espagnole étaient pour l'essentiel les autorités dirigeant la colonie. Lorsque celle-ci repassa sous contrôle français, les migrants de Saint-Domingue ne firent donc que migrer d'une colonie française à une autre. Et même après l'achat du territoire par les États-Unis, la domination culturelle française persista pendant plusieurs décennies. L'américanisation fut très lente – ralentie, en fait, par la puissance de la troisième et dernière vague migratoire, postérieure à 1803 (Lachance *in* Hirsch & Logsdon).

En raison tout à la fois de l'écart temporel entre les trois vagues, du statut politique changeant de la terre d'accueil et de la diversité des migrants, la migration franco-caribéenne en Louisiane présente aux yeux de l'historien des caractéristiques très particulières. S'interroger sur l'intégration politique de ces immigrants, c'est aussi s'interroger sur la validité des critères habituellement utilisés pour ce type d'études (naturalisation, citoyenneté, vote), tels qu'ils sont définis, par exemple, dans *The Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, au chapitre intitulé «Naturalization and Citizenship» (Thernstrom).

Durant toute la période concernée (c'est-à-dire la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e), la naturalisation et la citoyenneté n'étaient accessibles qu'aux

immigrants blancs (qui, rappelons-le, ne constituèrent qu'un tiers environ du total) et le droit de vote ne concernait guère que les Blancs de sexe masculin. Mais, à vrai dire, ces questions se posèrent de façon très différente en fonction de la période et, par conséquent, du statut politique de la Louisiane. Si, durant les années où la colonie était espagnole, les nouveaux arrivants étaient considérés comme étrangers et devaient accomplir toutes les démarches nécessaires à leur naturalisation, ce n'était plus le cas quand la Louisiane redevint française : entre 1800 et 1803, les réfugiés blancs déjà présents ou arrivant dans la colonie étaient des citoyens français vivant sur un territoire français. Au moment où la Louisiane fut acquise par les États-Unis, les réfugiés de Saint-Domingue furent soumis aux mêmes règles que tous les autres habitants du territoire et obtinrent un accès automatique à la citoyenneté américaine. Le texte du traité signé avec la France en 1803 précisait en effet que les habitants du territoire seraient « incorporés à l'union des États-unis » et qu'ils seraient « admis aussitôt qu'il sera[it] possible, d'après les principes de la constitution fédérale, à la jouissance de tous les droits, avantages et immunités des Citoyens des États-unis⁸ ». En revanche, pour ceux qui arrivèrent après 1803, les règles, nous le verrons, changèrent quelque peu et les questions de naturalisation, de citoyenneté et de suffrage se posèrent d'une manière différente selon le sexe, la race et le statut des personnes concernées.

Quant aux problèmes habituellement rencontrés par les immigrants, ils ne semblent pas avoir été très aigus dans le cas des réfugiés de Saint-Domingue. Un immigrant se trouve souvent confronté à un problème d'allégeance, aux questions posées par une sorte de « double appartenance », à son pays d'origine et à son pays d'adoption. Dans le cas présent, ce problème ne se posait pas avec une grande acuité. En effet, les réfugiés n'avaient, avant même de quitter Saint-Domingue, gardé que peu de liens avec la France, d'autant que beaucoup (surtout parmi ceux de la première vague) étaient des partisans de l'Ancien Régime et ne se sentaient aucun point commun avec la France révolutionnaire. Pour ce qui est de la fidélité au territoire qu'ils venaient de quitter, elle était désormais impossible, étant donné les circonstances involontaires et dramatiques de leur départ. Quant à l'éventualité d'un retour, elle se faisait pour eux d'année en année plus improbable. La Louisiane était devenue leur résidence définitive, constat qui renforça leur désir d'intégration. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'ils aient manifesté de nostalgie pour Saint-Domingue. Quand on consulte en effet les mémoires, journaux intimes et correspondances des réfugiés, on n'y trouve que rarement état de sentiments de cette sorte⁹. Pour ne prendre qu'un exemple entre beaucoup, l'auteur anonyme de mémoires intitulés *My Odyssey*, dont on sait seulement qu'il est un ancêtre de la traductrice de ce texte, Althéa de Puech Parnham, indique son peu d'empressement à l'idée de revoir son île après quelques années passées à étudier en France (jusqu'en 1789) et insiste sur son bonheur de vivre aux

États-Unis après la rébellion qui l'a obligé à fuir Saint-Domingue. Rien de plus explicite que la manière dont il commente l'obligation où il fut d'y retourner pour aider les Espagnols à tenter de reprendre le contrôle de l'île : « I had to leave ; duty, honor, vengeance, alas ! want itself—all forced me to this measure¹⁰ ». Un peu plus loin, il parle du chagrin qu'il ne parvenait pas à dissimuler (« the sorrow that I could not help but show »)¹¹.

Il est classique aussi que l'immigrant soit confronté à un certain nombre de difficultés culturelles ou linguistiques. Ce ne fut pas le cas des réfugiés de Saint-Domingue, qui quittèrent une colonie française pour un lieu où, quel que fût son statut politique, la culture et la langue françaises ne cessèrent d'être majoritaires. Lorsque les Américains (anglophones) s'installèrent, ils durent accepter la culture existante, qu'ils ne réussirent à dominer que peu à peu et non sans difficulté. Les migrants français de Saint-Domingue ne rencontrèrent aucun problème majeur d'adaptation culturelle, d'autant plus que la Louisiane était, comme Saint-Domingue, une société de plantation, fondée sur l'agriculture et l'esclavage, et où la domination politique des planteurs était incontestée.

Pour rendre compte de l'intégration politique des réfugiés de Saint-Domingue, il est donc nécessaire de faire appel à de nouveaux critères, différents de ceux mentionnés ci-dessus, en s'intéressant, par exemple, à l'aptitude qu'ils eurent à occuper des positions dirigeantes et en procédant à des études de cas différenciées selon la race, le statut et l'appartenance sociale de ces migrants. Nous allons nous intéresser ici, successivement, aux esclaves, aux Noirs libres et aux Blancs, nous livrer à une étude diachronique de leur intégration politique (tenant compte de l'évolution du statut du territoire) et examiner les différentes formes prises par celle-ci.

Une intégration politique hors du commun

Dans les pages qui suivent, seul le cas des hommes sera envisagé, puisqu'à l'époque seuls les habitants de sexe masculin avaient le droit de vote et la possibilité d'avoir un rôle politique, quelque définition que l'on donne à cette dernière expression.

De tous les migrants, ce sont, on l'a vu, les esclaves qui constituèrent le groupe le plus nombreux. Leur cas est rapide à examiner, puisqu'ils n'y avait pour eux aucune forme d'intégration politique possible. Quels qu'aient été leur date d'arrivée et le statut politique de la Louisiane à ce moment-là, ils ne purent acquérir un statut supérieur à celui qu'ils avaient à Saint-Domingue : ils restèrent des esclaves, privés de tout droit politique. En revanche, forts de l'expérience révolutionnaire des Noirs de Saint-Domingue, ils jouèrent, semble-t-il, un rôle souvent important dans les complots d'esclaves, ce qui explique la réticence de nombreux États à les accueillir. Parmi les esclaves, les Antillais, souvent plus qualifiés et instruits, apparaissaient fréquemment

comme des meneurs. Leur rôle politique fut donc réel, même s'il se limitait à leur propre sphère, au monde restreint de la plantation.

Plus complexe, en revanche, est le cas des gens de couleur libres. Si, à Saint-Domingue, ils n'étaient pas citoyens français, ils y avaient un statut économique et social particulier : ils bénéficiaient de la liberté d'exercer un métier et d'être propriétaires, et ils étaient souvent instruits. C'est là qu'ils firent leurs premières armes politiques, puisque les troubles commencèrent lorsqu'ils réclamèrent la citoyenneté – que la France révolutionnaire leur accorda en 1792. Nombreux sont ceux qui durent quitter la colonie lorsque les anciens esclaves prirent le pouvoir, parce que l'alliance qu'ils avaient contractée avec les planteurs mettait leur statut et même leur vie en péril.

Lorsque la Louisiane devint espagnole, les Noirs libres connurent une période de grande autonomie politique. Leur forte augmentation numérique (de cent soixante-cinq en 1763 à environ mille cinq cents en 1800 à la Nouvelle-Orléans), due à l'arrivée des réfugiés de Saint-Domingue (Logsdon & Cossé Bell 20), incita même les autorités espagnoles à les utiliser dans certains cas comme tampon entre les planteurs et les esclaves. Il est vrai que les risques de révoltes serviles furent rendus plus sérieux encore, à partir de 1794, par l'émancipation générale des esclaves des îles françaises de la Caraïbe. Les autorités constituèrent même une milice de Noirs libres dans le but d'assurer la sécurité du territoire. Mais cette période prit fin dès 1795, après la découverte de plusieurs plans de révolte dans lesquels étaient impliqués de nombreux Noirs libres. Le plus célèbre de ces plans avortés fut celui de Pointe Coupée en 1795, qui conduisit en juin à l'arrestation et à la pendaison de quinze esclaves. Tous les comptes rendus de cet événement indiquent que le complot avait été fomenté par un Noir libre de Saint-Domingue, Louis Benoît¹². Mentionnant le rôle des migrants dans les diverses tentatives de rébellion, un contemporain, le docteur Paul Alliot, écrit :

« un habitant de la nouvel orleans si connu a jeremie isle de St domingue par ses assassinats, les vols, les devastations se rendit par les etats unis, la belle riviere et le mississippi a la pointe coupee. comme cet endroit est plus peuplé en esclaves que partout ailleurs, esperant tout bouleverser pour s'enrichir des dépouilles des colons. apres avoir fait connoissance avec quelques hommes noirs, en leur representant combien etaient heureux ceux de St domingue, il les decida a s'insurger. si le gouvernement Espagnol instruit a tems de ces mouvements orageux, n'avait pas, au moyen de la troupe qu'il envoya, retabli l'ordre, en faisant pendre une soixantaine des insurgés. les colons etaient perdu¹³ ».

Après 1803, la question du statut politique des Noirs libres rebondit. Dès l'acquisition de la Louisiane par les États-Unis, ils demandèrent aux nouvelles autorités de reconnaître leur statut particulier. La réaction des Américains fut négative : elle s'exprima, selon l'expression de Jerah Johnson, « in the Anglo-American mode of exclusion » (Johnson 56). Les Noirs libres

n'obtinrent donc aucun droit politique. Néanmoins l'expérience qu'ils avaient acquise à Saint-Domingue leur permit d'avoir une certaine activité politique, au sens large du terme, et de voir émerger parmi eux une catégorie dynamique de leaders. Malgré la relative résistance des Américains à un système «à trois castes» (système qui différenciait la Louisiane du reste du Sud, où toute personne réputée non totalement «blanche» était considérée comme «noire»), les Noirs libres conservèrent le statut particulier qu'ils devaient à la colonisation française et à leur propre expérience révolutionnaire. Ils bénéficiaient de plus de droits et de pouvoirs que leurs homologues dans les autres régions du Sud: ils avaient de la fortune, pouvaient occuper des emplois importants, étaient souvent propriétaires et faisaient surtout preuve de beaucoup d'assurance («peculiar assertiveness and self-confidence» – Logsdon & Cossé Bell 204). Leur intégration économique et sociale fut spectaculaire, et leur conféra des moyens d'expression remarquables. Leur intégration politique, sous les seules formes que pouvait prendre celle-ci, fut immédiate. Par leurs témoignages, ils jouèrent aussi un rôle considérable au sein du mouvement abolitionniste, ils influencèrent le débat entre le Nord et le Sud en montrant, par leurs témoignages, qu'une république noire pouvait exister, et Saint-Domingue, désormais connue sous le nom d'Haïti, devint pour tous les Noirs, esclaves et affranchis, le symbole du nationalisme noir. Dans une étude portant sur le rôle politique des Noirs libres pendant et après la guerre de Sécession, David Rankin montre qu'en la matière le dynamisme ne s'arrêta pas à la première génération, puisque ses descendants se battirent activement pour la participation des Noirs à la vie politique après 1865, en particulier pendant la Reconstruction.

Le cas des réfugiés blancs est proche du précédent, même s'il répond à des critères différents. Il est indispensable tout d'abord de préciser que ce groupe peut paraître très hétérogène au point de vue de l'origine sociale de ses membres. Toutefois, l'expérience commune de la fuite et de la migration eut tendance à réduire les écarts socio-économiques et à assurer une certaine cohésion culturelle et politique. Tous ceux qui étaient arrivés avant 1803 ne connurent aucun problème de naturalisation quand la Louisiane devint américaine. Ils entrèrent dans l'Union dans les mêmes conditions juridiques que tous les autres Blancs de Louisiane, c'est-à-dire en bénéficiant d'un accès automatique et rapide à la citoyenneté et à presque tous les droits et prérogatives des citoyens américains. Seul l'accession au droit de vote fut un temps soumise à quelques conditions, mais celles-ci disparurent rapidement.

En effet quand, en mars 1805, les États-Unis définirent les institutions de la Louisiane, le droit de vote fut limité aux Blancs qui possédaient au moins deux cents acres de terre et qui étaient citoyens des États-Unis depuis au moins trois ans, ce qui ne pouvait pas concerner les anciens Français, qui n'avaient pu devenir américains qu'en 1803 au plus tôt. Mais cette restriction

ne fut appliquée que pour les premières élections à la Chambre basse. En effet, avant que n'aient lieu les élections suivantes, l'Assemblée avait réduit les conditions à cinquante acres et à trois mois de citoyenneté (Johnson 56). Quant aux réfugiés blancs des deux dernières vagues (c'est-à-dire après l'indépendance d'Haïti ou leur expulsion de la Jamaïque en 1804 et après leur déportation par les autorités de Cuba à partir de 1808), le problème fut un peu différent, quoique leur intégration ne posât aucun problème majeur en raison de leur statut social : ils appartenaient aux couches supérieures de la société et étaient souvent plus instruits que les Créoles. Aussi leur naturalisation fut-elle aisée (Logsdon & Cossé Bell 204).

Leur participation à la vie politique fut également immédiate pour deux raisons essentielles : parce que les planteurs créoles avaient besoin de leur soutien pour contenir la progression numérique et l'emprise croissante des Américains, et parce qu'ils étaient souvent beaucoup mieux formés que les Louisianais à l'exercice de la politique. D'important dirigeants politiques émergèrent très rapidement parmi les réfugiés de Saint-Domingue. Il semble même que la résistance à l'américanisation et le maintien d'une présence française dominante à la Nouvelle-Orléans et dans l'ensemble de l'État de Louisiane ne furent possibles que grâce aux immigrants venus de France ou de Saint-Domingue¹⁴.

On trouve, parmi les réfugiés de Saint-Domingue, des exemples de carrières politiques éminentes. Ainsi James (Jacques François) Pitot, arrivé de Saint-Domingue en 1796, fut le premier maire de la Nouvelle-Orléans après le rattachement aux États-Unis. Louis-Casimir Moreau-Lislet, arrivé en Louisiane au début du siècle, fut un autre homme politique en vue (Lachance, « 1809 » : 11). Sa carrière politique commença à peine cinq ans après son arrivée en Louisiane au début du siècle. Après avoir été l'interprète officiel du territoire, il devint dès 1809 membre de l'Assemblée du comté (*parish* en Louisiane) et fut, durant des années l'avocat de la ville, qu'il représenta dans tous les procès la concernant. Sa contribution politique la plus durable fut la rédaction (conjointement avec James Brown) des codes civil et pénal de Louisiane, qui, adoptés en 1808, la distinguent toujours aujourd'hui des autres États américains.

On trouve encore bien d'autres exemples de réfugiés ayant joué un rôle politique de premier plan, tels Jean-François Canonge, qui fut membre de la Cour supérieure d'Appel de Louisiane, ou bien Thomas et Paul-Émile Theard, qui occupèrent plusieurs fonctions politiques, Pierre Dormenon qui fut juge du comté de la Nouvelle-Orléans et plus tard représentant de Pointe Coupée à l'assemblée de l'État, ou encore Jean-Baptiste Donatien Augustin, qui fut secrétaire du Conseil de la ville de La Nouvelle-Orléans, puis shérif, juge et général de brigade... En vérité les réfugiés de Saint-Domingue ayant joué un rôle politique majeur à la Nouvelle-Orléans et en Louisiane sont trop

nombreux pour qu'on puisse les citer tous. Il est essentiel, en revanche, de noter que leur date d'arrivée est sans pertinence, attendu que toutes les vagues migratoires ont donné à la Louisiane des hommes politiques d'importance (ainsi Pitot appartenait à la première vague, Augustin à celle de 1803, Moreau-Lislet à la dernière, etc.)¹⁵.

Les réfugiés blancs de Saint-Domingue jouèrent aussi un rôle important dans la vie politique sudiste et même nationale en raison de l'influence de leurs témoignages dans l'élaboration de l'idéologie sudiste et, partant, dans le débat qui déchira les États-Unis jusqu'à la guerre de Sécession. Les réfugiés furent en effet nombreux à témoigner de leur expérience malheureuse. S'ils le firent bien sûr oralement, ils donnèrent aussi de nombreux articles aux journaux sudistes, relatant en détail les horreurs qu'ils avaient vues et subies. Ces témoignages circulèrent largement dans le Sud, surtout pendant les vingt années de la migration, et l'exemple de Saint-Domingue fut utilisé par les idéologues sudistes, de St George Tucker à Thomas Dew et à John Calhoun, sans oublier John Taylor et William Gilmore Simms, en particulier chaque fois que réapparaissait la menace d'une émancipation générale. Plus généralement, l'exemple de la naissance d'Haïti figura en bonne place dans tous les tournants des controverses Nord/Sud : le Compromis du Missouri (1819-1820), le débat au sein de l'assemblée de Virginie (1831-1832), le Compromis de 1850... Au faîte du débat, au moment de la montée du nationalisme sudiste, la *De Bow's Review*, qui représentait la conscience sudiste, ne cessa de faire référence à cet épisode à ses yeux terrible pour tenter de convaincre l'Amérique blanche que l'application des principes d'égalité et de liberté à une population aussi dangereuse et sanguinaire que celle des esclaves noirs ne pourrait que conduire à la catastrophe.

Bien que brève (moins de vingt ans) et fractionnée en plusieurs vagues, la migration des réfugiés de Saint-Domingue en Louisiane est un phénomène historique important et, fort heureusement, en cours de réévaluation. Au total, en effet, l'expérience et la contribution des arrivants furent remarquables à plus d'un titre. Parce qu'ils avaient vécu dans une société coloniale de plantation, les réfugiés blancs, à quelque date et sous quelque souveraineté nationale qu'ils soient arrivés en Louisiane, étaient à la fois différents des Français venus directement d'Europe – que les Créoles appelaient *The Foreign French* – et relativement proches des habitants de Louisiane. Leur départ avait été provoqué par des circonstances qui les empêchaient de pouvoir espérer retourner dans l'ancienne colonie et de se sentir solidaires de son destin. En dépit des problèmes posés par la perte de tous leurs biens, leur installation en Louisiane, territoire culturellement très proche de Saint-Domingue, fut relativement facile et leur intégration socio-économique et civique, rapide et réussie.

On peut en dire autant, avec les nuances qui s'imposent, des gens de couleur libres, tandis que les esclaves se fondirent dans la population servile du territoire, quand ils ne firent pas figure de dangereux meneurs.

En fait, c'est dans chacun des trois groupes de réfugiés que, sur le plan politique, des leaders émergèrent. Les esclaves furent souvent les premiers à résister au système, incitant les autres esclaves à les suivre. Les Noirs libres, forts de l'expérience haïtienne et convaincus de leur valeur et de leur capacité à s'auto-gouverner, ne cessèrent de revendiquer le statut de citoyens américains. Quant aux Blancs, non contents de devenir très vite des citoyens américains à part entière, ils jouèrent un rôle éminent dans la vie politique de la Louisiane. Non seulement ils occupèrent des fonctions de premier plan, mais ils apportèrent une contribution majeure à l'argumentation esclavagiste par le récit de leur expérience et, partant, exercèrent une influence incontestable sur la question qui déchira les États-Unis jusqu'à ce qu'elle trouve son dénouement dans la guerre de Sécession.

Il est aujourd'hui admis que les historiens ont longtemps fait trop peu de cas des réfugiés de Saint-Domingue. Il est clair que, sans leur renfort numérique et sans leur influence essentielle dans tous les domaines, la culture française n'aurait sans doute pas réussi à se maintenir en Louisiane aussi longtemps qu'elle a pu le faire et que l'américanisation de la langue, des mœurs et des institutions s'y serait accomplie bien avant les années 1830. Cela témoigne clairement du rôle politique majeur qui fut celui des réfugiés et qui s'étendit bien au-delà d'une simple intégration civique. On peut dire que leur installation en Louisiane eut deux conséquences essentielles. D'une part, elle renforça les capacités de résistance, sinon de pérennisation, de la culture d'origine française. D'autre part, elle contribua à conférer à cette culture un certain nombre de caractéristiques particulières, marquées d'influences caraïbes, dans tous les domaines – social, économique, politique et culturel – et dont les manifestations restent pour une large part à explorer.

NOTES

1. Chiffres fournis par Médéric Louis Elie Moreau de Saint-Méry, un des réfugiés les plus en vue, rédacteur du *Courrier de la France et des Colonies*, auteur, entre autres, de *Voyage aux États-Unis de l'Amérique* (New Haven: Yale UP, 1913).

2. L'État de Louisiane ne représentait qu'une infime partie du territoire acheté en 1803 à la France, qui s'étendait du Golfe du Mexique à la frontière canadienne et du Mississippi aux contreforts des Rocheuses.

3. Dans leurs histoires de la Louisiane respectives (voir «Ouvrages cités»), A. Fortier consacre à l'événement une page (60), Ch. Gayarré environ trois pages (215-218), F.-X. Martin environ cinq lignes (341) et H. F. Chambers ne le mentionne même pas.

4. Quelques chercheurs, toutefois, ont commencé à s'y intéresser à la fin des années 1980, parmi lesquels A. Hunt, P. Lachance et Th. Fiehrer.

5. L'ouvrage contient des articles (déjà publiés par ailleurs) de Lachance, Fiehrer et Gabriel Debien. Conrad et Brasseaux sont respectivement directeur et directeur adjoint du *Center for Louisiana Studies* de l'université de Lafayette, en Louisiane.

6. Ces événements sont relatés notamment par J. Adélaïde-Merlande.

7. Rapport du maire de la Nouvelle-Orléans au gouverneur Clairborne, 18 janvier 1810, publié dans le *Moniteur de Louisiane* en date du 27 janvier.

8. «Treaty for the Cession of Louisiana, signed at Paris April 30, 1803», dans Hunter Miller ed., *Treaties and other International Acts of the United States of America*, vol. 2 (United States Government Printing Office, 1931): 501. «États-unis», sans majuscule, est l'orthographe utilisée dans la version française du traité, rédigé en français et en anglais.

9. Voir, entre autres, Mme H. d'Aquin Allain, *Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole* (Paris: Périsse frères, 1810); Eliza Williams Gould, ms. in Collection Marshall (Maria Chotard and Family), *Louisiana and Lower Mississippi Valley Collections*, Louisiana State U; Moreau de Saint-Méry, *op. cit.* Pierre Toussaint, ancien esclave à Saint-Domingue, ne parle que du bonheur de vivre aux États-Unis: Hannah Farnham Lee, ed., *Memoirs of Pierre Toussaint: Born a Slave in St. Domingo* (Boston: Crosby, Nichols and Co., 1854).

10. Althéa de Puech Parnham, ed., *My Odyssey: Experiences of a Young Refugee from Two Revolutions By a Creole of Saint Domingue* (Baton Rouge: Louisiana State UP, 1959): 121.

11. *Ibid.*, 122.

12. Lettre du Gouverneur Carondelet à Las Casas, 18 juin 1795.

13. James Alexander Robertson, ed., *Louisiana Under the Rule of Spain, France, and the United States 1795-1807: Social, Economic, and Political Conditions of the Territory represented in the Louisiana Purchase as Portrayed in hitherto unpublished accounts by Dr. Paul Alliot and various other Spanish, French, English, and American Officials* (Cleveland: The Arthur H. Clark Company, 1911): 117-118. Nous respectons l'orthographe originale.

14. Les chercheurs commencent à s'intéresser à cette question. P. Lachance, entre autres, montre leur implication multiforme dans la vie politique du territoire, parlant même de «political tutelage and leadership»: Lachance, «The 1809 Immigration».

15. Selon Hunt, Moreau-Lislet serait arrivé aux environs de 1800, selon Lachance en 1805. Ce dernier précise même que son exode l'avait d'abord conduit à Cuba: 104.

OUVRAGES CITÉS

- ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques. *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire (1789-1804)*. Paris, Karthala, 1992 – CHAMBERS, Henry F. *A History of Louisiana*. Chicago: The American Historical Society, 1925 – CONRAD, Glen R. & Carl A. Brasseaux, eds. *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*. Lafayette: U of Southwestern Louisiana P, 1992 – DUNN, Richard. *Sugar and Slaves: The Rise of the Planter Class in the English West Indies*. New York: Norton, 1973 – FIEHRER, Thomas. «Saint-Domingue/Haiti: Louisiana's Caribbean Connection». *Louisiana History* XXX (1989): 419-437 – FORTIER, Alcée. *A History of Louisiana in 5 Volumes, 1803-1861*. Baton Rouge: Claitor's Publishing Division, 1985. Vol III – GAYARRÉ, Charles. *History of Louisiana*. New Orleans: Pelican, 1965 (1903) – HUNT, Alfred. *Haiti's Influence on Antebellum America: Slumbering Volcano in the Caribbean*. Baton Rouge: Louisiana State UP, 1988 – JOHNSON, Jerah Johnson. «Colonial New Orleans: A Fragment of the Eighteenth-Century French Ethos». *Creole New Orleans: Race and Americanization*. Ed. Arnold R. Hirsch & Joseph Logsdon. Baton Rouge: Louisiana State UP, 1992 – LACHANCE, Paul. «The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact». *Louisiana History* XXIX (1988): 109-141 – LACHANCE, P. «The Foreign French». *Creole New Orleans: Race and Americanization*. Ed. Arnold R. Hirsch & Joseph Logsdon. Baton Rouge: Louisiana State UP, 1992 – LOGSDON, Joseph & Caryn Cossé Bell. «The Americanization of Black New Orleans 1850-1900». *Creole New Orleans: Race and Americanization*. Ed. Arnold R. Hirsch & Joseph Logsdon. Baton Rouge: Louisiana State UP, 1992 – MARTIN, François-Xavier. *The History of Louisiana from the Earliest Period*. New Orleans: Pelican, 1963 (1882) – RANKIN David. «The Politics of Caste: Free Colored Leadership in New Orleans During the Civil War». *Louisiana Black Heritage*. Ed. Robert R. Macdonald et al., New Orleans, 1979: 107-146 – THERNSTROM, Stephan, ed. *The Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*. Cambridge, MA: Harvard UP, 1980.